

LA RIPOSTE

Bulletin
de liaison
de l'ADDS-QM



Décembre 2020

L'ADDS-QM (Association pour la Défense des Droits Sociaux Québec Métro) est un groupe de défense collective des droits des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. En priorité, elle vise à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.



Sommaire

Rapport Objectif Emploi : une évaluation qui ne nous apprend rien Par Kasandra Boivin et Simon Pouliot	P. 2, 3	Le ministre doit s'inspirer du gouvernement du Canada Par Linda Laprise, Ghislain Hudon, Monique Toutant, Renée Dubeau	P. 9
Info-Loi : L'héritage et l'aide sociale Par Renée Dubeau	P. 4, 5	Le don Par Jean-François Nadeau Article paru dans le Devoir le 19 octobre 2020	P. 10, 11
Indexation 2020 Par Renée Dubeau	P. 6	Renforcer le filet social pour se protéger des crises Par La Coalition main rouge	P. 12, 13
Gouvernement, Sécurité du revenu et Aide sociale : « Soyez conséquent ! » Par Bernard St-Onge et Renée Dubeau	P. 7	Nouvelles de la militance par Maxime Girard	P. 14, 15
Le remboursement de la PCU ou comment piéger les personnes assistées sociales Par Linda Laprise et Simon Pouliot	P. 8	Calendrier de décembre et de janvier	P. 16, 17



ADDSQM
301, Carillon
Québec (Québec)
G1K 5B3

418-525-4983



www.addsqm.org



info@addsqm.org



8h30 à
17h

Lundi au vendredi



Rapport Objectif Emploi : une évaluation qui ne nous apprend rien

Par Kasandra Boivin et Simon Pouliot



Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a sorti récemment son rapport sur le programme Objectif emploi. Ce programme est en vigueur depuis avril 2018. Un des impacts majeurs de ce programme reste l'introduction de l'obligation dans la loi d'aide sociale, donc perte de droit en devenant un aide conditionnel. Ce rapport attendu avec impatience ne nous apprend rien de bien nouveau. Il confirme ce que nous savions être problématiques avec le programme et l'aide sociale en général.

Pour introduire notre analyse, il est important de rappeler qu'Objectif Emploi est relié à une participation obligatoire à des parcours, s'apparentant aux programmes d'employabilité. La seule innovation est l'obligation. D'ailleurs, en implantant Objectif emploi le ministère a mis fin au programme Alternative Jeunesse, qui visait les jeunes de 18-25 ans, en les aidant à réintégrer le marché du travail. Nous n'avions aucun problème avec Alternative Jeunesse, c'est une bonne chose que des personnes aient de l'aide pour retourner sur le marché du travail quand c'est leur souhait. D'ailleurs, le programme était tellement populaire que le ministère ne pouvait pas répondre à toutes les demandes. Par contre, à l'opposé d'Objectif Emploi, Alternative Jeunesse n'était ni obligatoire, ni coercitif. C'est là que le bât blesse selon nous.

Pour débiter notre analyse, une statistique très importante vient confirmer une fois de plus ce que l'ADD SQM affirme depuis longtemps ; plusieurs personnes admises à l'aide de dernier recours comme étant sans contrainte au travail ont réellement des contraintes. En effet, parmi les primo demandeurs (les personnes qui sont admises pour la première fois à l'aide sociale) qui sont forcés de participer un an au programme Objectif Emploi, 40% sont dirigées dans le parcours "Acquisition d'habiletés sociales". Dans cette catégorie, les personnes doivent rencontrer une travailleuse sociale ou encore aller chez le médecin. Ces personnes ne sont pas reconnues comme étant « employable » par le ministère, contrairement aux personnes dans les deux autres parcours ; développement des compétences et recherche active d'emploi. Par contre, elles sont tout de même reconnues comme étant aptes à l'emploi, sans contrainte et reçoivent la prestation de base de 690\$ plutôt que la prestation de contrainte temporaire 828\$.

Il y a 3 parcours possibles avec une allocation de participation différentes d'un parcours à l'autre. Pour les parcours habiletés sociales et recherche active d'emploi, l'allocation est de 38\$ par semaine. Le parcours développement des compétences accorde 60\$ par semaine. La majorité des personnes, 68% des personnes sont dirigées vers les 2 premiers parcours et reçoivent la plus petite allocation.

Un point positif dans cette histoire, les personnes dans la catégorie acquisition des habiletés sociales ne peuvent recevoir de sanctions pour manquement à leur programme. Comme mentionné plus haut, le programme Objectif emploi est coercitif puisque les personnes qui ont des manquements à leur programme vont recevoir des pénalités sur leur prestation allant de 56 \$ à 224 \$ pour des récidives. Par contre, le rapport nous montre que très peu de personnes reçoivent des sanctions. Pour la période rapportée de deux ans, seulement 99 personnes ont reçu des sanctions, soit environ 50 par année. Pour une moyenne d'environ 8500 personnes qui participent

au programme pour les années 2018-2020, il s'agit de 0,6 % des personnes admises au programme qui ont été sanctionnées. On comprend donc que les pénalités sont très peu octroyées et qu'en général cet aspect du programme n'est pas vraiment problématique. Il faut poser la question, est-ce que les gens participent par peur d'être pénalisés ou les personnes participent parce qu'il y a une allocation qui s'ajoute à une trop mince prestation ? Dans notre expérience les personnes qui ont participé à différents programmes d'employabilité l'on fait pour bonifier leurs chèques !

Ceci étant dit, une des portions intéressantes dans ce programme n'est pas calculée du tout ! Le maintien et la qualité des emplois des personnes qui ont traversé le programme n'est pas rapportés, étant trop tôt pour le faire, ce que prétend le gouvernement en s'appuyant sur le fait que les démarches peuvent durer entre 12 et 24 mois et donc il serait trop tôt. Ces données sont importantes pour vérifier si le programme fonctionne bien. Tant qu'à faire un programme centré sur l'employabilité, il serait bien que celui-ci mène à des emplois durables. Dans le passé, certains programmes du genre étaient vus plutôt comme des subventions salariales déguisées. Ils permettaient aux employeurs d'avoir de la main d'œuvre à moindre coûts. Un échec tant pour la personne participante que pour le ministère.

Pour conclure, le rapport d'Objectif Emploi n'est pas très concluant. Il ne permet pas de conclure que le programme était nécessaire, mais a permis de faire que l'aide sociale n'est plus un droit, mais une aide conditionnelle. Objectif Emploi, demeure malgré tout un programme centré sur le



L'HÉRITAGE ET L'AIDE SOCIALE

INFO-LOI



Par
Renée
Dubeau



Qu'est-ce qui m'arrivera, je vais recevoir un héritage? Cette question m'est posée presque quotidiennement et apporte son lot de questions pour les personnes assistées sociales. Je tenterai d'y répondre simplement. (i)

L'impact varie dépendamment de votre programme, soit Aide sociale (avec des contraintes temporaires ou sans contrainte) et Objectif emploi ou Solidarité sociale (avec de contraintes sévères).

Voici les règles pour tous les prestataires, indépendamment du programme. Vous ne pouvez pas refuser un héritage. Il est obligatoire d'en informer votre agent.e au moment de la réception de la succession ou une avance de cette succession, au plus tard dans le mois de sa réception. Des preuves peuvent vous être demandées, il ne faut pas s'étonner si on vous demande le testament. Une succession peut être composée de sommes d'argent ou de biens. Le fait de recevoir un gros héritage peut vous rendre inadmissible à l'aide sociale, car la loi limite le montant d'argent et les biens que nous pouvons posséder. Par contre, des actions peuvent être entreprises pour vous permettre de bénéficier entièrement de cet héritage. Mais attention, il faut agir rapidement parce que vous pourriez avoir de mauvaises surprises. Le calcul se fera à la fin du mois de la réception de cet héritage.

Si vous êtes aux programmes Aide sociale ou Objectif emploi.

Vous pouvez disposer de votre argent dans les limites de la loi et rapidement. L'argent perçu est de l'avoir liquide et est soumise aux mêmes limites, soit 1500 \$ pour une personne seule ou 2500\$ pour un couple, l'excédent sera coupé. Vous pouvez faire des achats, payer des dettes. Il est important de garder toutes les pièces justificatives, elles pourraient vous être demandées.

Vous pouvez épargner, mais vous n'avez que 2 façons. Vous pouvez déposer dans un REER, attention c'est le seul véhicule d'épargne permis. Le plafond d'exemption est de 60 000\$.

L'autre épargne possible est le Compte de développement individuel (CDI) pour un maximum de 5000\$ par personne. Ce compte doit faire l'objet d'une entente entre vous et votre agent.e et vous devez spécifier le motif de son utilisation future. Les motifs possibles sont les suivants : 1) réaliser un projet de formation, 2) acheter des instruments de travail, 3) créer un emploi ou démarrer une entreprise, 4) pour l'achat ou la réparation d'une voiture ou une résidence 6) pour payer des services de santé non couverts par la RAMQ et dont les services sont dispensés par un membre d'un ordre professionnel. Ces sommes pourraient être utilisées, comme pour le REER à d'autres fins pour lesquels ils étaient destinés, retraite ou objectifs du CDI mais il faut être vigilant pour ne pas être pénalisé. (ii) Cet argent doit être déposé dans une institution financière et dans un compte distinct de votre compte opération.

L'HÉRITAGE ET L'AIDE SOCIALE (suite)

Si votre succession est reçue sous forme de biens, les règles de bien permis s'appliquent, maximum de 1500\$. Pour une maison, si le bien devient votre résidence la valeur permise est de 158 026\$. Pour une automobile la valeur est de 10 000\$. Tous les excédents des valeurs permises sont multipliés par 2% et soustrait de la prestation.

Si vous êtes au Programme solidarité sociale

Alors là, tout est différent. Vous avez le droit de recevoir en succession la somme globale, en argent et biens, de 229 192\$. Vous devez en aviser votre agent au moment de la réception. Vous devez en disposer rapidement et il doit être déposé dans un compte distinct de votre compte opération, car si ces sommes restent dans votre compte opération, elles seront soumises aux règles de l'avoir liquide, soit un maximum de 2 500\$, les excédents seront comptabilisés et affecteront votre prestation.

L'exemption de 229 192\$ ne s'applique qu'à la succession, tant que les sommes d'argent ou les biens gardent leur caractère de succession. Si vous transformez cet argent ou ses biens, la première transformation ne pose pas de problème car ils gardent le caractère de succession. Par contre, lors de la deuxième transformation l'exemption ne tient plus. Par exemple, vous déposer 200 000\$ durant un an dans un compte distinct, par la suite vous faites l'acquisition d'un chalet. Ce chalet il sera toujours exempté. Par contre, si vous vendez le chalet, alors là il vient de perdre son caractère de succession et sera soumis aux règles régulières de l'aide sociale.

Si vous recevez un héritage, soyez vigilant.e et agissez rapidement pour en profiter pleinement. Je vous invite à nous téléphoner pour des précisions.

(i) Les réponses apportées dans ce texte diffèrent de celles données par les agents.es Elles ressemblent souvent à ceci : « vous sortez de l'aide et vous reviendrez quand vous n'aurez plus d'argent »

(ii) Pour plus d'informations sur les sommes utilisés à d'autres fins à lesquelles elles étaient destinées ou argent en contravention communiquez à l'ADDSQM. Vous pouvez aussi trouver cette information dans un INFO-LOI précédent.

INFO-LOI



Par
Renée
Dubeau



JOYEUX ANNIVERSAIRE À NOS MEMBRES

Décembre

Jean Côté
Jean-Yves Desgagnés
Julie Gros-Jean
Annette Guimont
Denis Houde



Éric Lapointe
Jacques Leblond
Claire Moffatt
Mélanie Pichette
Gaétane Pouliot



INDEXATION 2020

Par Renée Dubeau

Voici le tableau des nouveaux chiffres des prestations d'aide sociale pour 2021. En plus des augmentations prévues au Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (2017-2023) reliés aux ajustements des prestations, nous ajoutons l'indexation des prestations de base, prévu dans la loi, le taux pour 2021 a été fixé à 1,26%.

Le tableau indique l'ensemble de ces montants.

PRESTATION EN VIGUEUR EN JANVIER 2021*		
Situation des personnes	Adulte seul	2 adultes
Sans contraintes	708\$	1072\$
Avec contraintes temporaires	846\$	1310\$
Deux adultes avec des situations différentes	-----	1209\$
Programme solidarité sociale - régulière	1110\$	1624\$
Programme solidarité sociale - 66 /72 mois	1297\$	1696\$
Objectif emploi	708\$	1072\$
Adulte hébergé	260\$	-----

*Prendre note que ces calculs sont faits par l'ADDSQM et ne sont pas les calculs officiels du MTESS



Gouvernement, Sécurité du revenu et Aide sociale:
« SOYEZ CONSÉQUENT ! »
Par Bernard St-Onge et Renée Dubeau



Chaque année, pour toutes les catégories de personnes assistées sociales, la prestation est indexée à l'inflation et au coût de la vie. Aussi, lors de la sortie du dernier Plan d'action gouvernemental contre la pauvreté et l'exclusion sociale, un saut majeur a été fait pour les PCSE (Personne Contraintes Sévères à l'Emploi) qui sont sur ce programme depuis au moins 66 mois. Le saut est une augmentation significative de 80\$ mois, jusqu'à concurrence de 1 500\$, approximatif, en 2023. Or ces deux mesures ont pour effet, et on ne s'en plaindra pas, d'augmenter le revenu mensuel des prestataires. Cependant, les montants maximums d'avoir liquide, 1 500\$ ou 2 500\$ selon les situations, eux, n'ont pas été revu depuis longtemps, la plupart de ces montants datent d'avant l'an 2000.

Je rapporte une situation douloureuse vécue par un prestataire d'aide sociale. Dû en partie à ces augmentations et son besoin de sécurité, une personne a épargné jusqu'à 7 000\$ sans savoir qu'il y avait un maximum. Elle a été pénalisée et a dû rembourser 4 500\$ à la sécurité du revenu lorsque le gouvernement a eu vent de son épargne.*

Nous, à l'ADDSQM (Association pour la Défense des Droits Sociaux du Québec Métropolitain), croyons qu'il faut réviser les montants maximums d'avoir liquide, pour l'ensemble des prestataires. Pour être conséquent avec ses actes, le Gouvernement devrait réviser à la hausse les montants maximums d'avoir liquide permis, et ainsi répondre à la nouvelle réalité financière des prestataires. Rendu là, pourquoi ne pas aussi réviser d'autres montants qui datent d'il y a longtemps comme les prestations pour le diabète, celle pour les biens permis et celle pour les gains de travail permis...etc

* Pourquoi l'agent au dossier n'a-t-il pas proposé au prestataire de transférer l'excédent dans un CDI (compte de développement individuel (voir la chronique Info-loi à la page 4 et 5) où tous et toutes ont le droit à 5 000\$ d'épargne pour un projet particulier? Malheureusement, les agents ne sont pas tenus d'informer les prestataires de leur droit. C'est une des raisons d'être d'un organisme comme le nôtre à l'ADDSQM : informer les gens sur leurs droits et recours.



LE REMBOURSEMENT DE LA PCU OU COMMENT PIÉGER LES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES

Par Linda Laprise et Simon Pouliot



La COVID-19 est le sujet de toutes les heures depuis maintenant plusieurs mois. C'est normal, la pandémie bouleverse la vie de tous et toutes de plusieurs manières. Une lueur dans tout ce marasme ; la prestation canadienne d'urgence (PCU) aide grandement les personnes qui ont perdu leurs emplois. Mais, comme à l'habitude, les personnes assistées sociales ont été oubliées parmi celles qui reçoivent des mesures d'aide. On le sait, les critères, pourtant assez peu restrictifs, ne permettent pas à une majorité de personnes bénéficiaires de l'aide de dernier recours de se prémunir contre les difficultés économiques et de santé liées à la pandémie.

Pourtant, plusieurs personnes ont reçu de cette aide, qu'elles y avaient « droit » ou pas. Effectivement, c'est permis d'être à l'aide sociale et de travailler jusqu'à concurrence du montant de la prestation. Il était donc possible de recevoir la PCU si on avait gagné plus de 5000\$ dans le courant de la dernière année et d'être prestataire.

Par contre, dans le cas de plusieurs personnes elles ont reçu ces prestations sans rentrer dans les critères. Pour certains, les agents d'aide sociale ont forcé les prestataires de prendre la PCU même si ce n'était pas permis. Il faut savoir que les informations provenant du ministère durant les derniers mois étaient rares et souvent contradictoires quand elles n'étaient pas complètement fausses. Pour d'autres, elles ont été victimes de vol d'identités dans le but de récolter la PCU. Mais aussi, des personnes qui vivent la misère année après année ont vu l'occasion de se sortir la tête de l'eau dans un moment critique où leur gouvernement provincial les a abandonnées. Peut-on vraiment leur en vouloir ?

Dans les centres locaux d'emploi (CLE), les agents et les agentes ne savent pas vraiment comment traiter ces revenus. Dans un premier temps, la PCU est traitée comme un gain de travail et donc l'excédent des gains permis est soustrait de la prestation. Dans les cas où la personne peut garder son montant de la PCU, ceci ne pose pas problème, elle peut même garder son carnet de réclamation pendant minimum 6 mois. Par contre, pour ceux et celles qui ont reçu la PCU sans entrer dans les critères, ces personnes doivent maintenant rembourser la PCU à l'agence du revenu du Canada (ARC) mais le ministère de l'Emploi de Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) considère aussi qu'il a versé des prestations en trop et réclame donc les sommes versées. Pour la même prestation de 2000 \$, une personne doit maintenant rembourser 2000\$ à l'ARC et l'équivalent de sa prestation au MTESS. Elle est donc doublement pénalisée pour une faute qu'elle n'a peut-être même pas commise!

C'est pourquoi, suite à ces constatations, le MTESS avait cru bon d'établir une règle spéciale concernant les remboursements de la PCU. La règle était que si vous pouviez fournir une preuve que vous aviez payé cette dette à l'ARC ou si vous aviez une entente de paiement avec eux d'ici décembre 2020, vous n'alliez pas avoir de pénalité de la part du ministère. Une bonne chose dira-t-on, mais ce n'est pas si simple. L'ARC n'a toujours pas établi qui avait contrevenu aux règles de distribution de la PCU et n'a donc pas encore donné de dettes aux personnes qui ont reçu la PCU sans y être éligibles. Il est donc impossible d'avoir une entente de paiement avec l'ARC, puisqu'il n'y a pas encore de dette liée à la PCU ! Vous comprendrez que le règlement spécial du MTESS est inutile.

Cette situation ne plaît guère au Front commun des personnes assistées sociales (FCPASQ), c'est pourquoi nous avons rencontré le ministre à plusieurs reprises pour faire valoir nos positions. Selon lui, les personnes qui ont touché ces argents sont toutes des fraudeurs impitoyables et méritent le sort qui leur est réservé. On peut le sentir dans ses autres prises de position, M. Boulet a un énorme préjugé envers les personnes assistées sociales. Il ne comprend pas la situation de dénuement dans laquelle sont les personnes bénéficiant de son programme. Finalement, il se rend bien compte que la situation ne peut fonctionner pour l'instant et décrète un moratoire sur les dettes. **Tout remboursement au MTESS est donc gelé pour la période de novembre 2020 à janvier 2021.** Une petite victoire de notre côté, mais on le sait, on pèle le problème par en avant...

Les dettes liées à la PCU seront encore là dans trois mois. Si le MTESS ne réclame pas ces argents intelligemment, il creusera la pauvreté de ses prestataires de manière fulgurante, et ce, pendant une pandémie mondiale qui coûte TRÈS cher aux personnes assistées sociales. Les conséquences de la pandémie sont déjà horribles. On entend beaucoup parler ces temps-ci des risques de développer des problèmes de santé mentale, cette situation pourrait faire plusieurs morts et je ne parle pas que de problèmes respiratoires.

LE MINISTRE DOIT S'INSPIRER DU GOUVERNEMENT DU CANADA

*Par Linda Laprise, Ghislain Hudon,
Monique Toutant et Renée Dubeau*



Il y quelques jours le gouvernement fédéral donnait à certaines personnes exclues du marché du travail un 600\$; un paiement unique pour les aider à traverser la crise. Ces personnes sont, ou des personnes handicapées reconnues comme telles par le gouvernement fédéral ou des personnes qui reçoivent de Retraite Québec une prestation d'invalidité. Bien contents et contentes pour ces personnes.

Le gouvernement fédéral depuis le début de cette crise pose des gestes pour aider les personnes qui ne peuvent ou ne travaillent pas. De l'aide a été donnée aussi aux personnes âgées et aux étudiants.es. Nous félicitons tous ces gestes. Le gouvernement fédéral reconnaissait avec la PCU et la PCRE que pour vivre chaque personne a besoin de 2000\$ par mois pour couvrir ses besoins essentiels. Ces personnes sont comme nous les personnes assistées sociales, sans travail. Au printemps, il doublait le versement de crédit de TPS, d'ailleurs ce genre de crédit ressemble au Crédit d'impôt de solidarité (CIS)!

A l'instar du gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec n'a apporté aucune aide directe aux personnes assistées sociales, afin de traverser la crise actuelle. Malgré une pétition et de multiples échanges avec le ministre responsable de la Solidarité sociale. Toutes nos demandes étaient appuyées par plusieurs acteurs.es du Québec. La hausse du coût des biens de première nécessité, l'augmentation de différents frais de services se fait sentir chez tout le monde, mais elles frappent plus fort chez les personnes pauvres.

À ce jour, encore rien pour faire une différence. Pourtant au début de la crise, le Premier ministre disait qu'il s'occuperait de toutes les personnes vulnérables. On ne peut que conclure que l'objectif n'est pas atteint. Les personnes assistées sociales se sentent encore là oubliées.

Le ministre Boulet rempli sa fonction du ministre du travail, mais nous lui rappelons qu'il est aussi ministre de la Solidarité sociale et qu'aucune somme n'est arrivée dans les poches des plus pauvres pour les aider à traverser la crise. Quand le ministre dit avoir donné, il a donné aux banques alimentaires et aux organismes de charité, qui en ont réellement besoin, mais l'aide de dernier recours c'est l'aide sociale. Il ne faut pas l'oublier.

Le ministre Boulet devrait s'inspirer du gouvernement fédéral ou de ses homologues de certaines provinces qui ont supporté les personnes assistées sociales afin de traverser cette crise.

Présentement les 3M sont à l'honneur; 2 **M**ètres de distance, le lavage des **M**ains et le **M**asque. Pourquoi pas transformer ces 3M par; un coup de **M**ain, deux **M**illes \$, et un **M**iracle (le réveil du ministre Boulet). Pourquoi pas pour Noël.



Le don

Par Jean-François Nadeau

(Article paru dans le journal *Le Devoir* le 19 octobre 2020)

La pandémie fait froncer les sourcils de bien des ménages qui se trouvent à basculer du côté de la précarité. Ces ménages s'efforçaient de suivre, tant bien que mal, une ligne toute tracée, sans trop en dévier. Mais ils avancent désormais sur une corde raide. Au point de ne plus savoir sur quel pied danser.

Taux de chômage record, crise économique sans pareil, perspectives sociales plus que jamais amoindries, concentration des richesses : les signes d'un appauvrissement général apparaissent évidents pour tous. Mais après tout, peut-être pas.

Le 26 mars dernier, à l'occasion d'une de ses conférences de presse, le premier ministre François Legault (<https://www.ledevoir.com/francois-legault>) s'avouait tout à la fois surpris et étonné : « J'entends des histoires qui sont inacceptables au Québec : des gens n'auraient pas l'argent pour payer la nourriture pour leurs familles. »

Ce qui surprenait, surtout, était de voir le premier ministre tomber des nues en apprenant soudain que des gens, très nombreux depuis fort longtemps, se trouvaient en situation de précarité alimentaire. Déjà, en 2016, le rapport *Bilan Faim* (<https://www.banquesalimentaires.org/wpcontent/uploads/2016/11/BilanFaimQc20161.pdf>) indiquait que les demandes d'aide alimentaire avaient explosé. Au Québec, en 2019, les banques alimentaires répondaient, chaque mois, tant bien que mal, à plus de 1,9 million de demandes. Rien qu'à Montréal, 12 % des familles, avant la crise de la COVID-19, souffraient d'insécurité alimentaire. Cela est loin de s'être amélioré depuis.

« On a une trentaine de banques alimentaires au Québec », observait le premier ministre en mars, en pensant, tout de suite, que la solution se trouvait de ce côté. Il promettait donc d'envoyer là « tout l'argent nécessaire ». Comme si, auparavant, tout y fonctionnait déjà rondement. Or depuis des années, tout ce monde plein de bonne volonté oeuvre bien au-delà de sa capacité. L'État ne le savait-il pas ?

« La cause première de l'insécurité alimentaire est la pauvreté », m'explique Judith Barry, cofondatrice du Club des petits déjeuners. Judith Barry souligne que le Canada est le seul pays du G7 à ne toujours pas avoir de politique publique en matière de soutiens pour l'alimentation des enfants à l'école, lesquels apparaissent pourtant comme les plus vulnérables, de concert avec les personnes âgées. « On a de la philanthropie, des dons, des contributions privées qui sont vraiment formidables. Mais la base d'une politique sur laquelle on peut construire quelque chose nous manque toujours. » En temps de crise, le résultat apparaît encore plus désolant : « On est débordés. Les demandes sont devenues exponentielles. »

Depuis des années, des écoles en zones dites défavorisées se trouvaient déjà sur la liste d'attente. Il faudrait pouvoir donner à manger dans près de 1000 écoles, mais on peine déjà à en soutenir 700, affirme Judith Barry. « En ce moment, les coûts pour rejoindre les enfants sont plus grands que jamais, à cause des mesures sanitaires particulières. »

Une amie fait du bénévolat dans un centre de distribution alimentaire. Les démunis se rationnent désormais eux-mêmes, observe-t-elle, afin de s'assurer que ceux qui sont pourtant aussi mal pris qu'eux puissent recevoir, en ces temps difficiles, quelques conserves et des denrées.

Il est facile de voir dans le comportement des élus une forme de paratonnerre sur lesquels reporter sa colère devant des choses semblables. Néanmoins, que peut-on penser de l'action du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans ces dossiers ? Depuis le début de cette pandémie, on voit Jean Boulet, l'allure toujours radieuse, se faire prendre en photo à la banque alimentaire de son coin ou d'ailleurs, n'ayant en somme à la bouche qu'un leitmotiv : soyez généreux.

Qui oserait se plaindre d'initiatives privées, fondées sur la générosité et la bonne conscience, pour soulager les misères du présent ? Nourrir ceux qui ont faim demeure un impératif moral qui permet à plusieurs de traverser les périodes difficiles attribuables au manque d'emplois bien rémunérés et au soutien inadéquat des gouvernements. Mais il est navrant de voir que la pensée d'un ministre responsable se trouve limitée à ce pré carré où la pauvreté est surtout envisagée sous l'angle de la charité plutôt que des politiques publiques.

Alors que le gouvernement vient de publier un bilan partiel d'Objectif emploi, programme par lequel il s'efforce, entre autres choses, de pousser les nouveaux demandeurs de l'aide sociale dans un « parcours d'employabilité », pratiquement aucune aide supplémentaire ne leur a été offerte, en temps de crise, pour remédier à un revenu couvrant à peine les besoins de base, dont celui de manger à sa faim. Mais voilà que ce ministre, toujours radieux, vient d'annoncer, sous le couvert de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, que les dettes à l'aide sociale seront gelées pour trois mois. La belle affaire que de repousser les noyades d'un trimestre !

Il n'en demeure pas moins que l'État fait fi d'un problème collectif pour le reporter sur les épaules d'individus déjà accablés par les nécessités du présent. Blanc bonnet, bonnet blanc : avant comme après la pandémie, ce ministre conçoit sa société uniquement à travers la nécessité d'y travailler, sans voir qu'une portion de la population n'est pas en mesure d'exister dans ce rapport forcé au travail, et sans penser que cette posture ne résout en rien des enjeux d'inégalités et de solidarité.

Penser la solidarité uniquement dans les termes, d'une part, de la générosité privée et, d'autre part, du marché de l'emploi conjugué aux besoins des entreprises, cela en revient à baisser les bras devant les dérives de ce système social qu'on admet, du coup, comme étant immuable.

En ce demi-pays, nous avons le don de croire que seule la vertu peut finir par aplanir ce qui nous dévore de l'intérieur. Et après, il s'en trouve, comme de raison, pour s'étonner que des gens aient faim.



Lutte à la pauvreté



Renforcer le filet social pour se protéger des crises *Par la Coalition main rouge*

À la veille d'un budget du Québec, nous exigeons du gouvernement un engagement ferme en faveur de la justice fiscale et sociale! Le prochain budget du Québec déterminera en grande partie notre capacité collective à traverser cette crise, et les autres qui pourraient subvenir. La population du Québec a suffisamment souffert du désinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux. Il est grand temps de s'engager dans le renforcement de notre filet social!

Le Québec doit faire le choix d'une fiscalité plus équitable et récupérer l'argent là où il est : dans les poches des plus fortunés, dont le patrimoine s'accroît beaucoup plus rapidement que celui des ménages de la classe moyenne ou des plus pauvres. Les plus nantis doivent contribuer davantage si nous souhaitons rétablir notre filet social qui a été malmené par des années de politiques néolibérales.

Choisir de financer une mission sociale au détriment d'une autre est un choix politique, une autre voie est possible. La relance économique n'est pas tenue de graviter autour du béton, elle pourrait aussi servir à renforcer notre filet social.

D'ailleurs, il est impératif d'investir davantage pour améliorer le filet social si on souhaite se protéger des crises ou, du moins, s'en sortir ! Nos réseaux d'éducation, de la santé et des services sociaux, ainsi que les services de garde éducatifs sont d'importantes mailles de notre filet social, à même titre que les autres services publics auxquels nous tenons tout autant. Pour lutter contre les changements climatiques, il faut notamment réinvestir en Environnement.

La crise du logement en est la preuve, il faut aussi investir massivement dans le logement social. Pour lutter contre les inégalités sociales qui perdurent, il faut faire plus pour lutter contre la pauvreté et l'itinérance. Notre filet social doit rassembler des programmes qui répondent aux besoins criants, actuels et futurs. Il faut s'assurer de n'oublier personne afin que les personnes qui ont des besoins particuliers aient les services dont elles ont besoin et que les personnes âgées vivent dans la dignité.

Pendant ce temps, les groupes d'action communautaires autonomes dont la population s'est dotée pour défendre ses droits et améliorer ses conditions de vie sont eux aussi sous-financés.

La relance passe aussi par une vraie reconnaissance du travail des personnes qui font vivre les services publics et de celles qui œuvrent dans les organismes communautaires partout au Québec, personnes qui sont majoritairement des femmes dans les deux cas.

La relance économique doit passer par l'amorce d'une transition écologique rapide porteuse de justice sociale et basée sur le respect des droits.

Il y a urgence d'agir. Un filet social fort permettrait à nos communautés d'être plus résilientes face aux crises.

Le gouvernement du Québec doit adopter une fiscalité plus progressive pour se donner les moyens de lutter contre les inégalités socio-économiques avec ambition ! Plusieurs mesures fiscales qui rapporteraient à terme **10 milliards \$** par année sont faciles à mettre en œuvre pour y arriver.

EXIGEONS LA RECONSTRUCTION DU FILET SOCIAL PAR UN RÉINVESTISSEMENT DANS LES SERVICES PUBLICS ET LES PROGRAMMES SOCIAUX.

Une pétition est actuellement en ligne afin d'appuyer cette revendication. Pour ce faire, vous n'avez qu'à vous rendre au lien suivant : <https://www.filetsocial.ca/>



FÊTE DE NOËL À L'ADDS QM *Par Véronique Salmon*

Comme vous devez vous en douter, il n'y aura malheureusement pas de fête de Noël cette année à l'ADDS. Nous devons suivre les consignes gouvernementales quant aux mesures sanitaires afin de diminuer la propagation de la COVID-19.

Nous nous retrouverons l'an prochain, en santé, pour une merveilleuse fête de Noël qui sera teintée d'allégresse puisque nous nous reverrons enfin !!!!! Soyons patients et patientes !

Sur ce, toute l'équipe de l'ADDS QM (militant.e.s et personnes salarié.e.s) vous souhaite un joyeux Noël sécuritaire et une magnifique et merveilleuse année 2021 !





NOUVELLES DE LA MILITANCE

Par Véronique Salmon

Assemblée générale annuelle

Le **27 août, 14 militant.e.s** ont participé à l'assemblée générale annuelle (AGA) qui regroupait l'AGA du mois de juin et l'assemblée générale d'orientations (AGA) du mois de septembre. Nous avons pu nous rencontrer en présentiel, car nous avons eu accès à un grand local qui nous permettait de respecter les mesures de distanciation sociale. Et nous avons pu profiter des consignes gouvernementales qui nous permettait de se rassembler en suivant les consignes de sécurité sanitaire.

Journée planification

Le **3 septembre, 13 militant.e.s** ont participé à la journée planification. Ce fut la dernière rencontre en présentiel. Par la suite, les consignes gouvernementales ont été modifiées, donc nous avons repris nos rencontres par Zoom.

Journée pour l'élimination de la pauvreté

Le **17 octobre**, nous étions **3 militantes** à avoir participé au rassemblement à la conférence de presse organisée par la Coalition régionale de Québec de la marche mondiale des femmes (CRQMMF) pour exiger l'élimination de la pauvreté chez les femmes. L'ADDS QM a fait une drop de bannière sur laquelle on pouvait lire : « La pauvreté des femmes n'est pas un coronavirus, il y a des solutions ».



Atelier d'écriture

Le **21 octobre, 8 militant.e.s** se sont rencontré.e.s par Zoom, afin d'écrire des articles pour le journal La Riposte du mois de décembre. Vous tenez le résultat entre vos mains ou vous le voyez sur votre écran !



Rencontre d'analyse du rapport d'Objectif emploi

Le **9 novembre**, nous étions **12 militant.e.s** à nous rencontrer par Zoom afin d'analyser le rapport du ministre de la solidarité sociale concernant le programme Objectif emploi. (Voir article pages 2 et 3).



Rassemblement et conférence de presse pour un contrôle des loyers

Le **10 novembre** dernier, l'organisme Le Bail Québec métropolitain organisait un rassemblement et une conférence de presse en face de la régie du logement. Dans le cadre du 40e anniversaire de la régie, « l'organisme souhaite ainsi voir l'implantation d'un registre des loyers, ou un programme similaire à celui de l'Ontario, dont le taux annuel légal d'augmentation des loyers se fonde sur l'indice des prix à la consommation (IPC) et est plafonné à 2,5 % ». Nous étions **6 militant.e.s** de l'ADDS QM a participé à cet événement.

Regards croisés sur la pauvreté au masculin : Parcours d'hommes en Chaudière-Appalaches

Le **19 novembre**, **3 militant.e.s** de l'ADDS ont participé au lancement virtuel du recueil : « Regards croisés sur la pauvreté au masculin : Parcours d'hommes en Chaudière-Appalaches ». C'est le résultat d'une recherche produite par l'UQAR. L'ancien porte-parole du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) Jean-Yves Desgagnés était un des instigateurs de cette recherche.

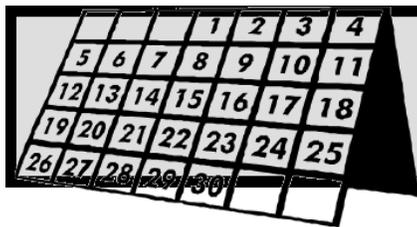
Rassemblement : Justice sociale justice climatique

Le **21 novembre**, nous étions **8 militant.e.s** a participé au rassemblement et à la conférence de presse organisé par le RÉPAC 03-12 intitulé : « Justice climatique justice sociale »



Rassemblement : pour une révision de la Mesure du panier de consommation (MPC)

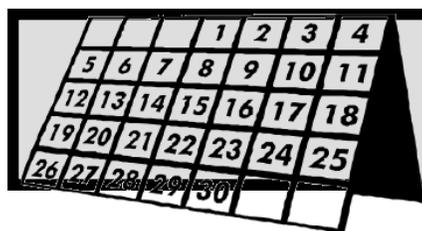
Le **26 novembre**, nous étions **8 personnes** de l'ADDS a participé au rassemblement et à la conférence de presse du Collectif pour un Québec sans pauvreté afin d'exiger du ministre une révision de la Mesure du panier de consommation (MPC).



CALENDRIER

Décembre 2020

<i>LUNDI</i>	<i>MARDI</i>	<i>MERCREDI</i>	<i>JEUDI</i>	<i> VENDREDI</i>	<i>SAMEDI</i>
	1 <u>9h30 à 16h</u> Comité organisateur	2	3	4 <u>9h30 à 12h</u> Comité lutte	5
7	8 <u>9h30 à 12h</u> Comité femmes	9	10	11	12
14 <u>13h30 à 16h</u> Comité loi	15	16	17	18	19
21	22	23	24	25	26
28	29 L'ADDS QM	30 SERA FERMÉE	31 DU 15 DÉCEMBRE	AU 2 JANVIER	



CALENDRIER

Janvier 2021

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1	2
4	5 Retour du congé du temps des fêtes	6	7 <u>9h30 à 12h</u> Comité visibilité	8	9
11	12 <u>9h30 à 16h</u> Comité organisateur	13 <u>9h30 à 12h</u> Comité finance	14 <u>9h30 à 16h</u> Bilan mi-année	15 <u>9h30 à 12h</u> Comité lutte	16
18 <u>13h30 à 16h</u> Comité loi	19 <u>9h30 à 12h</u> Comité femmes	20 <u>9h30 à 12h</u> Atelier d'écriture	21	22	23
25	26	27 <u>9h30 à 12h</u> Comité marche-o-thon	28	29	30 31

Voici ce que l'ADDS-QM vous offre

- ↓ Avez-vous des questions sans réponse ? Utilisez le **Dépannage téléphonique** au **418-525-4983**.
- ↓ Vous avez des questions concernant l'aide sociale ? Nous vous invitons à l'**Atelier Droit aide sociale** (rencontres collectives d'information sur la loi de l'aide sociale).
L'horaire des rencontres est disponible aux **locaux de l'Association** ou au **418-525-4983**.
- ↓ Voulez-vous vous impliquer dans la défense des droits individuels et collectifs ?
Passez nous voir !